



Cumitatu Righjunali di i Peschi & di l'Addevi Marittimi di a Corsica

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Corse

Le président
DEFUSCO Daniel

Ajacciu, le 26 février 2026

DROIT DE REPONSE

À la suite de l'occupation des locaux du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Corse par des membres d'un syndicat de pêcheurs corses le vendredi 20 février 2026, et des prises de position publiques qui ont suivi, le Comité souhaite apporter plusieurs éléments de clarification.

Le CRPMEM Corse est une organisation professionnelle reconnue par le Code rural et de la pêche maritime. À ce titre, il assure une interface essentielle entre les professionnels de la pêche et des élevages marins et les autorités publiques régionales et nationales.

Ses missions sont notamment celles de :

- Représenter et défendre les intérêts de la filière à l'échelle régionale ;
- Participer à la réglementation, à la gestion des ressources et à l'aménagement de la pêche régionale ;
- Accompagner socialement, économiquement et techniquement les professionnels ;
- Promouvoir une gestion durable des milieux marins et des pratiques halieutiques.

Chaque comité est composé d'élus professionnels représentant différents collèges. Certains de ces élus siègent également au sein des commissions du Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CNPMM), garantissant une représentation régionale dans la gouvernance nationale.

Les prises de position publiques récentes traduisent un mécontentement réel d'une partie de la profession, dans un contexte marqué par :

- L'évolution des réglementations européennes ;
- Leur application au niveau national ;
- La hausse des charges sociales ;
- Les contraintes environnementales croissantes.

Ces difficultés, largement partagées par l'ensemble de la filière, ne relèvent toutefois pas des compétences décisionnelles du CRPMEM Corse, qui n'en est ni l'auteur ni le décideur, malgré les revendications régulières de celui-ci pour faire prévaloir les spécificités de la petite pêche côtière insulaire auprès des instances d'autorité.

SIEGE SOCIAL : Bureau Ajaccio : 2, quai Napoléon – 20 000 AJACCIU

Tél. 04 95 51 41 22 – 06 26 62 21 18

Bureau Bastia : 2, rue du marché – 20200 BASTIA

crpmem.corse@orange.fr



Cumitatu Righjunali di i Peschi & di l'Addevi Marittimi di a Corsica

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Corse

Plus de 20 réunions nationales par an, plus de 40 délibérations prises annuellement, le CRPMEM est sur plus de 10 projets faisant résonance auprès du ministère. Les salariés ne méritent pas le traitement subi ce vendredi 20 !

Concernant l'évolution des réglementations, les revendications exprimées portent notamment sur la mise en œuvre du système de surveillance des navires par satellite (VMS), ainsi que sur la gestion des Autorisations Européennes de Pêche (AEP), qui constituent aujourd'hui une problématique à l'échelle nationale, européenne et internationale, dépassant largement le cadre régional et rendant impossible le favoritisme dont nous avons été accusés.

Sur ce dernier sujet, une Commission Thon Rouge et Espadon (CTRE) Corse s'est tenue le 13 février 2026 afin d'informer l'ensemble des détenteurs d'AEP des conditions de renouvellement et d'attribution des autorisations, ainsi sur les obligations réglementaires en vigueur. Le CRPMEM rappelle que, depuis deux ans, 6 AEP ont été obtenues en Corse : ce qui n'avait pas été réalisé depuis plus de 8 ans. Il souligne également que ce sont les professionnels corses qui ont, depuis 2023, la main sur les critères d'attribution ; critères ayant fait l'objet d'une concertation collective et ayant permis cette bonne gestion.

Parallèlement, un travail constant est mené par le Comité auprès de la DGAMPA afin d'obtenir des ports de débarquement supplémentaires et de faire évoluer les conditions de débarquement (horaires et jours de débarquement). Pour preuve 5 ports supplémentaires ont été ouverts depuis 2023 et notamment ceux qui abritaient des bénéficiaires d'AEP.

Par ailleurs, le fonctionnement du CRPMEM Corse repose sur une gouvernance démocratique. Les décisions et orientations sont votées par les représentants élus des professionnels sous forme de délibérations du Comité, après consultation des pêcheurs, soit de manière dématérialisée, soit lors des quatre conseils annuels organisés par le Comité. De plus, il a été créé récemment une commission « chalut » pour répondre aux besoins régionaux et faire face au plan WestMed.

Ses salariés n'ont aucun pouvoir décisionnel. Ils mettent en œuvre les délibérations adoptées par les élus et assurent un accompagnement administratif, technique et réglementaire au service des professionnels. Les accusations portées à leur encontre sont donc infondées.

Il est par ailleurs important de souligner que la majorité des pêcheurs ayant participé à l'occupation récente des locaux — une quinzaine de membres du syndicat — bénéficient régulièrement d'un accompagnement personnalisé de la part des services du Comité dans leurs démarches professionnelles.

L'occupation des locaux et les pressions exercées à l'encontre des salariés présents constituent des faits inadmissibles. Aucun désaccord ne peut justifier de tels comportements. Les personnels du Comité doivent pouvoir exercer leurs missions dans un climat respectueux et sécurisé.

Les difficultés rencontrées aujourd'hui par la pêche corse s'inscrivent dans un contexte général de forte pression économique, réglementaire et environnementale. Dans ce cadre, un travail constant est mené par le Comité pour défendre les intérêts des pêcheurs auprès des autorités compétentes.

SIEGE SOCIAL : Bureau Ajaccio : 2, quai Napoléon – 20 000 AJACCIU

Tél. 04 95 51 41 22 – 06 26 62 21 18

Bureau Bastia : 2, rue du marché – 20200 BASTIA

crpmem.corse@orange.fr



Cumitatu Righjunali di i Peschi & di l'Addevi Marittimi di a Corsica

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Corse

La décredibilisation systématique des institutions professionnelles fragilise l'ensemble de la filière. Face aux enjeux à venir, la responsabilité collective, le respect des règles démocratiques et la solidarité demeurent essentiels.

De plus, aucune remise en cause de la probité du Président ni des premiers Prud'hommes ne peut être valablement soutenue au vu de tous ces arguments exposés et reste totalement infondée et ne repose sur aucun élément objectif.

Le CRPMEM Corse poursuivra son action avec sérieux, engagement et détermination au service de l'ensemble des pêcheurs corses.

Il tient également à remercier l'ensemble des professionnels, partenaires et institutions qui lui ont témoigné leur soutien dans ce contexte.

Daniel DEFUSCO
Le Président du CRPMEM Corse

Les 4 premiers prud'hommes

les 3 vice-présidents du CRPMEM corse